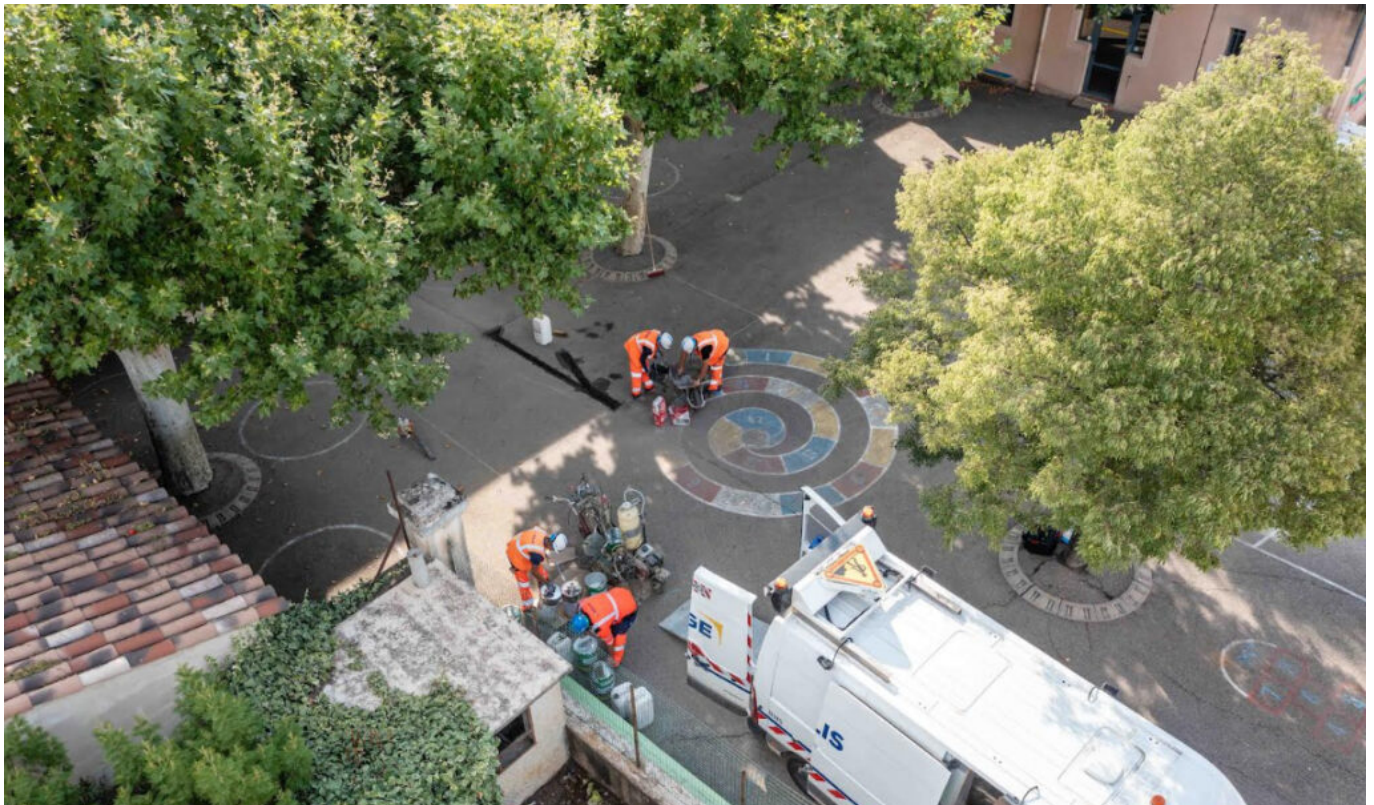


Ecrit par le 15 juin 2026

Beaumes de Venise : une solution innovante testée pour lutter contre la chaleur



La commune vaclusienne de Beaumes de Venise a fait le choix d'installer le revêtement thermique Climat'Road sur le sol de l'aire de jeux de l'école Jacques Prévert. Développé par Agilis, entreprise d'aménagement urbain et d'équipement routier, filiale du groupe NGE, ce dispositif innovant devrait permettre de limiter l'accumulation de chaleur et de lutter ainsi contre la canicule.

Face à la vague caniculaire qui s'abat sur le Vaucluse, certaines communes du département ont décidé d'agir. C'est le cas notamment de Beaumes de Venise qui voit certains lieux de la ville particulièrement impactés par cette vague de chaleur comme l'école Jacques Prévert par exemple. Pour faire face à cette problématique écologique, [la Mairie de Beaumes de Venise](#) a choisi de tester le revêtement thermique Climat'Road sur les 12 m² de l'aire de jeux qui se trouve au sein de l'établissement scolaire.

Le revêtement Climat'Road c'est quoi ?

Ecrit par le 15 juin 2026

Développé par [Agilis](#), dont le siège social se trouve au Thor et filiale du [groupe NGE](#), cette solution permet de créer une barrière climatique à travers sa peinture au sol composée à 80% de billes en céramique creuse ce qui limite l'accumulation de la chaleur. Ce système est isolant, technique, conçu à base d'eau spécialement adapté aux usages urbains et routiers. Il agit comme une barrière thermique et s'applique dans de nombreux environnements (les trottoirs, les places, les zones de circulation piétonnes, pistes cyclables, parkings) et sur tout type de support (enrobé, asphalte, béton, fonte, pierre, etc.).

« Des essais ont été réalisés précédemment pour la Ville de Paris et Lyon Métropole et plusieurs communes l'ont déjà déployé : Le Thor, Drap, Limoges. À chaque fois, une différence de 10°C de ressenti au sol a été constatée dès son application, soit un gain en termes de confort direct à proximité des surfaces traitées par Climat'ROAD. » a déclaré [Christophe Chevalier](#), directeur technique Agilis. Ce n'est pas la première solution proposée par l'entreprise Agilis afin de lutter contre la chaleur, [un dispositif de béton végétalisé](#) avait été testé l'an dernier au Pontet.



Comment ce dispositif agit-il ?

La solution Climat'ROAD est un revêtement au sol, spécialement conçu pour faire baisser les températures des espaces publics et lutter contre les îlots de chaleur. Le revêtement est appliqué à l'aide d'une machine à peinture en couche fine de 0,5 mm à 1 mm et sa composition lui permet d'agir à la fois comme isolant et réflecteur.

Ecrit par le 15 juin 2026

Développé par Agilis, filiale du Groupe NGE, quatrième groupe français de BTP, [qui multiplie les initiatives notamment vers la jeunesse du territoire](#) et qui a son siège social à Saint Etienne du Grès, ce dispositif empêche le stockage de la chaleur et permet donc de diminuer sa restitution. Si cette solution s'avère concluante durant ce « chaud » été 2024, la Mairie de Beaumes de Venise devrait poursuivre et étendre cette expérience sur l'ensemble de la cour de l'école Jacques Prévert pour prévenir la croissance des températures prévues dans les années à venir.

Canicule : le Vaucluse en vigilance orange



Actuellement en vigilance jaune canicule, le Vaucluse passera en vigilance orange ce lundi 29 juillet à 12h selon [les prévisions de Météo France](#). C'est également le cas des départements des Alpes-Maritimes, de la Corse-du-Sud, des Alpes-de-Haute-Provence et du Gard. En Vaucluse, la température pourra monter

Ecrit par le 15 juin 2026

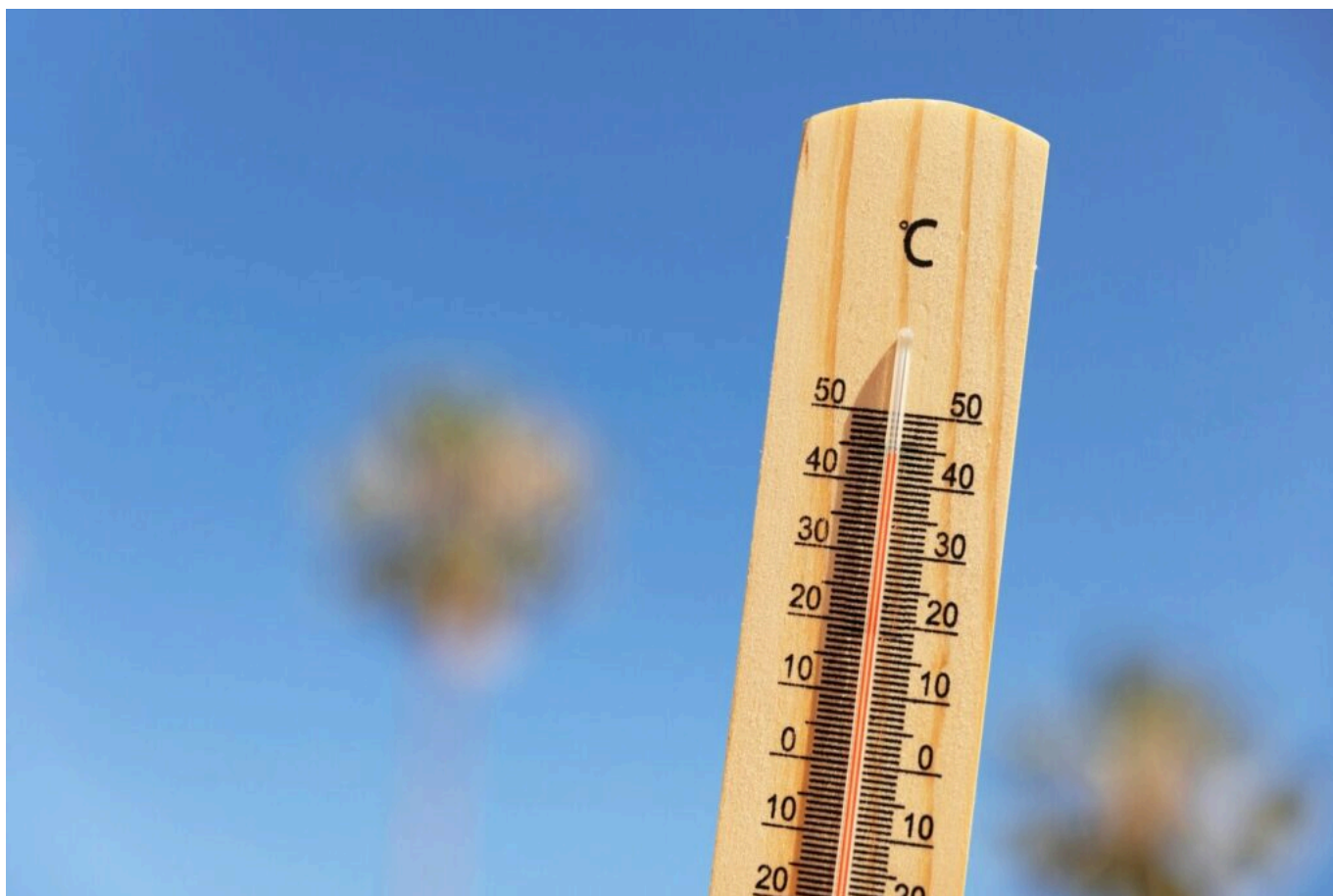
jusqu'à 40 degrés. Cette chaleur devrait se maintenant jusqu'au mercredi 31 juillet au moins.

Si ce phénomène n'est pas exceptionnel à cette période l'année, il nécessite tout de même d'être plus vigilant, notamment en ce qui concerne les personnes fragiles. Même les personnes en bonne santé doivent être vigilantes et ne sont pas à l'abri du danger que représente cette chaleur.

Pour éviter l'accident, il faut rester hydraté, soit boire de l'eau tout au long de la journée, continuer à manger normalement, mouiller son corps plusieurs fois par jour, éviter de sortir aux heures les plus chaudes, limiter les activités physiques et sportives, fermer les volets et rideaux pendant la journée, ou encore prendre des nouvelles de ses proches, notamment les plus fragiles. Les sportifs et les travailleurs en extérieur doivent faire attention à la déshydratation et au coup de chaleur.

Canicule : le Vaucluse passe en vigilance jaune

Ecrit par le 15 juin 2026



Météo France vient d'annoncer qu'un pic de chaleur va submerger plusieurs départements dans le Sud-Est de la France, dont le Vaucluse, qui passe en vigilance jaune ce jeudi 18 juillet dès 12h, jusqu'à ce dimanche 21 juillet à 06h. Cette vigilance jaune canicule concerne également le Gard, le Var, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-de-Haute-Provence et la Haute-Corse.

En Vaucluse, les températures seront en hausse et devraient avoisiner les 37°C ce jeudi 18 juillet. Ce vendredi 19 juillet sera la journée la plus chaude avec des températures atteignant jusqu'à 39°C.

Pendant ces fortes chaleurs, il est conseillé de rester au frais, à l'intérieur, si c'est possible, de boire de l'eau sans attendre la soif, et de prendre des nouvelles de ses proches, notamment les plus fragiles. Il faut également éviter les activités trop énergiques et éviter de boire de l'alcool. Il est aussi conseillé de manger frais et équilibré, de fermer les volets et fenêtres en journée, ainsi que de mouiller son corps.

Écrit par le 15 juin 2026

Entreprises du BTP : intégration du risque canicule



Depuis 1947, les salariés du secteur du BTP confrontés à des situations d'intempéries peuvent bénéficier d'arrêts de travail pris en charge par un régime d'indemnisation. Ces intempéries « historiques » étaient jusqu'alors les suivantes : gel, verglas, pluie, neige et vent fort.

Le risque dit « canicule », lié aux épisodes de forte chaleur, ne figurait toutefois pas dans cette liste.

Ce risque canicule pouvait toutefois faire l'objet d'une prise en charge à titre exceptionnel dans le cadre d'un système dérogatoire relevant du CIBTP*. Ce mécanisme était devenu difficilement soutenable avec le nouveau contexte climatique et l'exigence légitime de protection des salariés

A ce titre et face à une plus forte récurrence des épisodes de chaleur intense, les organisations

Ecrit par le 15 juin 2026

professionnelles du BTP ont souhaité que le risque canicule soit ajouté à cette liste « historique » limitative des risques indemnisés.

C'est ainsi que par [décret du 28 juin 2024](#)^{**}, le risque canicule a été intégré aux [articles D.5424-7 et suivants du Code du travail](#). Il rejoint ainsi les autres risques précités dans cette liste limitative.

Ce risque canicule, dont certaines modalités doivent encore être précisées par arrêté, est susceptible de survenir pendant la période de veille saisonnière courant du premier juin au quinze septembre de chaque année.

Sa survenance doit satisfaire à l'une des conditions suivantes (lesquelles peuvent naturellement se cumuler) :

- Le département concerné doit être placé sous alerte canicule orange ou rouge par les services de Météo France

ou

- Le préfet du département peut ordonner par arrêté la suspension des activités affectées par la canicule.

Les conditions de prise en charge de ce nouveau risque canicule sont également adaptées par rapport aux risques déjà indemnisés. Les règles de remboursement reposent sur une prise en charge provisoire puis un remboursement définitif affecté d'un coefficient spécifique au risque canicule.

L'objectif louable des organisations professionnelles du BTP et du ministère du Travail consiste à indemniser au mieux les entreprises sans pour autant réduire le niveau de couverture des risques dit « historiques » et sans modifier le taux de cotisation au régime.

Les entreprises de la région, et notamment les divers corps de métiers particulièrement exposés à ce type de risques (maçons, charpentiers, couvreurs, étancheurs, etc), pourront bénéficier dès à présent de ce nouveau régime et permettre à leurs salariés de ne pas s'exposer aux risques induits par la canicule sur les chantiers (insolations, déshydratations, etc.), préservant ainsi leur sécurité et leur santé au travail.

*[CIBTP : Régime de Chômage Intempéries du BTP](#)

** [Décret 2024-630 relatif au régime particulier d'indemnisation des salariés par les entreprises du bâtiment et des travaux publics en cas d'arrêt de travail occasionné par les intempéries](#)

Fortes Chaleurs : Le CCAS de Sorgues lance

Ecrit par le 15 juin 2026

un service d'appels



Une liste d'appel a été mise en place par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et les services de la ville de Sorgues.

Durant la période estivale, les personnes inscrites sur cette liste recevront un appel téléphonique du CCAS deux fois dans la semaine. Ce dispositif destiné aux personnes en situation de fragilité face aux fortes chaleurs, permet de leur donner des conseils tout en prenant de leur nouvelles et ainsi diminuer

Ecrit par le 15 juin 2026

les risques.

Les précautions :

- -Penser à s'alimenter correctement avec légumes et fruits de saison regorgeant d'eau.
- -Évitez la déshydratation en buvant régulièrement de l'eau
- -Ne pas boire d'alcool.
- -Aménager son emploi du temps pour éviter les chaleurs et sortir de préférence avant 10h et/ou après 16h.
- -S'habiller avec des vêtements amples et des tenues légères.
- -Eviter les efforts physiques intenses pendant les heures chaudes.
- -Utiliser un brumisateur pour se rafraîchir.
- -Garder les volets clos le jour, ouvrir fenêtres et volets la nuit.
- -**En cas de malaise, appeler le 15.**

Pour bénéficier de ce dispositif, contacter le CCAS au Tél. 04 90 39 71 45 (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h).

Écrit par le 15 juin 2026

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Préférez des activités sans efforts

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Canicule : anticiper les mesures de prévention pour protéger la santé et la sécurité des salariés



Conséquences du réchauffement climatique, la multiplication et l'intensification des épisodes de forte chaleur ou de canicule vont impacter l'activité et le quotidien des salariés. Dans ce contexte, l'[Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles](#) (INRS) souhaite rappeler aux entreprises leur rôle en matière de prévention des risques professionnels.

En cas d'épisodes de forte chaleur ou de canicule, les salariés de nombreux secteurs, dont l'activité est traditionnellement réalisée en extérieur comme en intérieur, se trouvent davantage exposés à des

Écrit par le 15 juin 2026

températures potentiellement dangereuses pour leur santé. Corps de métiers concernés : bâtiment, voirie, mines, fonderie, verrerie, aciérie, soudure, agriculture, jardinage, teinturerie, blanchisserie, restauration, cuisine... Principaux risques encourus : nausées, vertiges, pertes de vigilance... Sans oublier la déshydratation et le coup de chaleur du salarié qui peuvent s'avérer mortels. À noter : certaines situations individuelles (antécédents, pathologies chroniques, traitements médicaux, grossesse...) peuvent également influencer sur les capacités de thermorégulation du corps.

Déployer une démarche de prévention pour toutes les situations de travail

« Le Code du travail ne fixe pas de température maximale au-delà de laquelle il est interdit de travailler. Aussi, l'évaluation des risques professionnels liés à la chaleur doit s'inscrire dans la démarche globale de prévention à l'initiative de l'employeur. En effet, la loi impose à ce dernier de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et protéger leur santé », explique Jennifer Shettle, responsable du pôle informations juridiques à l'INRS.

Pour anticiper la gestion d'épisodes de forte chaleur ou de canicule, il est donc primordial d'identifier, en amont, les risques liés à l'organisation au poste de travail, à la nature des tâches à accomplir et à l'aménagement des locaux de l'entreprise.

Intégrés au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), ces différents paramètres serviront de feuille de route à l'entreprise pour déployer, avec le concours des représentants du personnel (CSE ou CSSCT), des salariés et du service de prévention et de santé au travail, les actions de prévention adaptées.

Exemples de mesures de prévention :

- adapter les horaires de travail durant les périodes de forte chaleur, notamment pour les travaux en extérieur,
- augmenter la fréquence et la durée des pauses,
- mécaniser certaines tâches,
- installer des ventilateurs et climatiseurs dans les locaux comme dans certains engins de chantier,
- prévoir des stores et des zones ombragées,
- offrir un accès à l'eau ou à des boissons fraîches à proximité des postes de travail,
- privilégier le travail en équipe pour favoriser une meilleure entraide entre salariés,
- organiser les secours...

L'employeur doit également informer ses salariés des mesures de prévention (collectives et individuelles) adoptées et du mode d'organisation des secours en cas de malaises, tout en veillant à les faire respecter par son personnel.

Écrit par le 15 juin 2026

« L'employeur, indépendamment des mesures déjà mises en place, ne devra pas hésiter à faire cesser le travail s'il estime que ses salariés sont en danger », souligne Jennifer Shettle.

A savoir

La chaleur peut constituer un risque pour les salariés. La réglementation ne définit pas le travail à la chaleur. Les valeurs de 30°C pour une activité sédentaire et 28°C pour un travail nécessitant une activité physique peuvent être utilisées comme repères pour agir en prévention. Toutefois, certaines situations de travail peuvent être dangereuses en dessous de 28°C ou maîtrisées au-delà de 30°C, la température de l'air ne suffisant pas à évaluer les risques liés aux ambiances thermiques chaudes.

D'autres facteurs, liés à l'environnement de travail (humidité, déplacements d'air, rayonnement solaire) et aux caractéristiques de l'activité (tenue de travail, charge physique de travail) participent à l'astreinte thermique, tout comme les paramètres individuels influant sur les capacités de thermorégulation (acclimatation, antécédents, traitements...). L'organisation du travail et les moyens mis à disposition modulent également le risque (possibilité de prendre des pauses dans un endroit frais, accès à l'ombre, à l'eau...).

Ecrit par le 15 juin 2026

Période de forte chaleur et travail
quelle prévention ?

1 → Consulter le bulletin météo pour connaître le niveau de vigilance canicule et prendre les mesures adaptées.

2 → Aménager les horaires de travail en favorisant les heures les moins chaudes de la journée.

3 → Limiter le temps d'exposition du salarié au soleil ou effectuer des rotations de tâches.

4 → Limiter ou reporter le travail physique.

5 → Modifier voire mécaniser certaines tâches.

6 → Augmenter la fréquence des pauses de récupération dans des lieux frais.

7 → Prévoir des sources d'eau potable fraîche et des aires de repos ombragées ou climatisées.

8 → Éviter le travail isolé.

9 → Permettre aux salariés d'adapter leur propre rythme de travail.

10 → Prendre en compte la période d'acclimatation : au minimum sept jours d'exposition régulière à la chaleur.

11 → Former et Informer les salariés sur les risques liés à la chaleur.

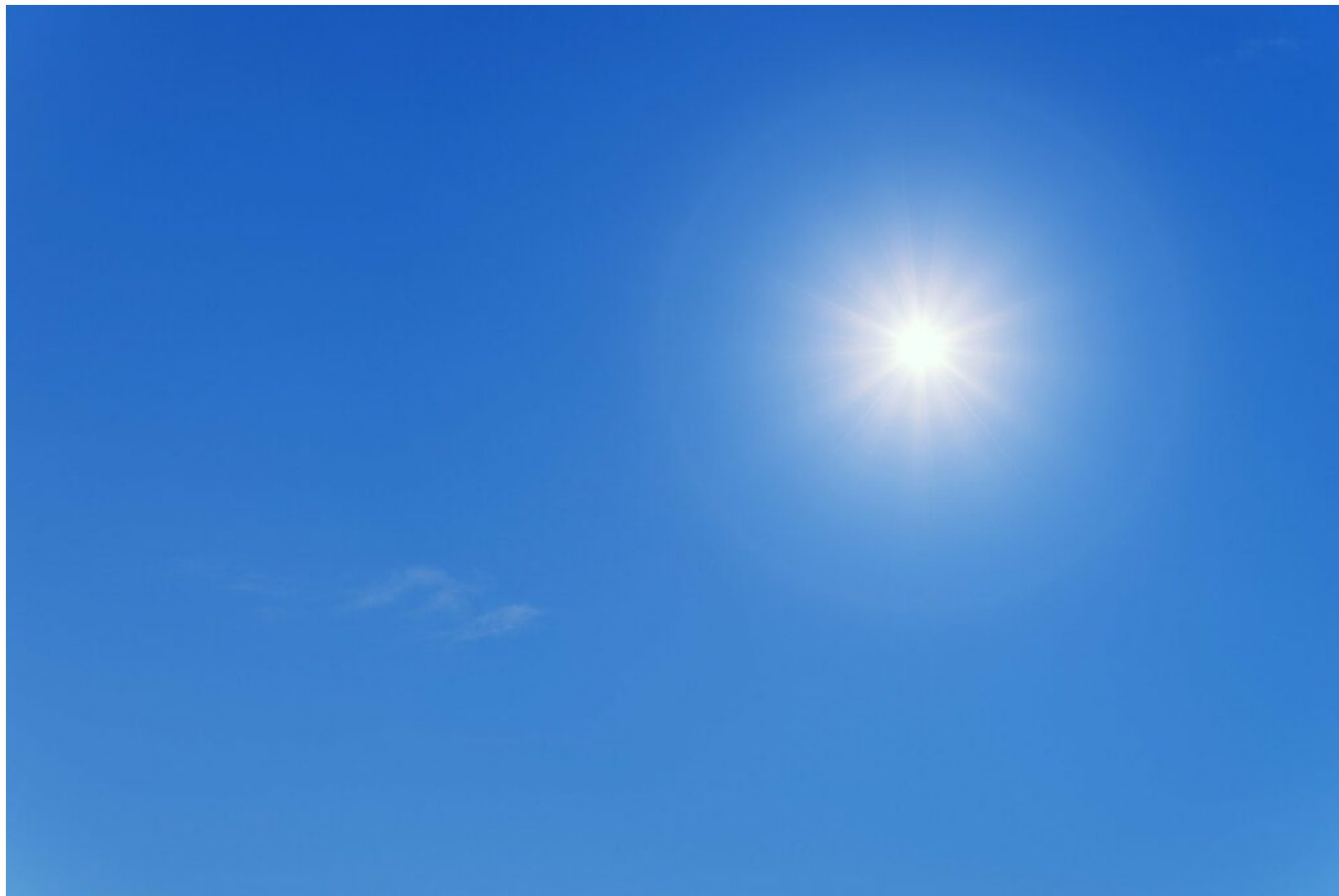
Plus d'informations sur : www.inrs.fr/chaleur

© INRD

Canicule : fin de la vigilance rouge en

Écrit par le 15 juin 2026

Vaucluse



Météo France a levé la vigilance rouge à la canicule ce vendredi matin pour le Vaucluse. Le département reste cependant en vigilance orange.

La vigilance rouge à la canicule a été levée ce vendredi matin à 6h pour le Vaucluse. Cela marque la fin d'un épisode intense de fortes chaleurs même si les températures sont encore élevées ce vendredi et que le département reste en vigilance orange. La baisse quasi généralisée des températures devrait s'accroître ce samedi, annonce Météo France.

J.R.

Écrit par le 15 juin 2026

Canicule : le Vaucluse va passer en vigilance rouge ce mercredi



L'épisode caniculaire se poursuit sur une large partie de la France. Le Vaucluse va passer en vigilance rouge canicule ce mercredi, annonce Météo France.

Le Vaucluse va basculer en vigilance rouge à la canicule ce mercredi 23 août à midi, annonce Météo France. Le département fait partie des quinze nouveaux départements qui passeront en alerte maximale.

Les quinze nouveaux départements sont : Ain, Loire, Isère, Lozère, Gard, Vaucluse, Hérault, Aveyron, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aude, Lot, Lot-et-Garonne, Haute-Garonne et Gers.

Ils rejoindront l'Ardèche, la Drôme, la Haute-Loire et le Rhône, en vigilance rouge depuis ce mardi midi.

Ecrit par le 15 juin 2026

Pollution : passage en alerte de niveau 2

Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution de l'air à l'ozone, la préfecture annonce déclencher le passage en alerte de niveau 2 pour la journée du mercredi 23 août.

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées.

J.R.

Canicule : le Vaucluse placé en vigilance orange

Ecrit par le 15 juin 2026



Depuis hier, le département de Vaucluse est placé en vigilance orange en prévision des fortes chaleurs à venir. Les températures maximales devraient atteindre 36 à 40°C, avec des températures nocturnes de l'ordre de 20 à 23°C.

Dans ce contexte, la préfecture a alerté l'ensemble des maires, les services sanitaires du département, ainsi que les structures d'accueil de jour et les centres d'hébergement, pour un renforcement des mesures de prévention, en particulier auprès des populations sensibles ou les plus exposées à la chaleur.

Quelques conseils utiles de prévention en cas de fortes chaleurs :

- maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les soir et la nuit s'il fait plus frais)
- buvez régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif
- rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps au moins le visage et les avant-bras plusieurs fois par jour
- passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale...)
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique



Ecrit par le 15 juin 2026

- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et si nécessaire, osez demander de l'aide

Une plateforme téléphonique nationale 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe), activée de 9h à 19h, donne conseils et recommandations et traite les demandes d'informations générales.